



Indemnité de repas non payer

Par **stitou84**, le **24/11/2010 à 21:53**

Bonjour, j'ai un gros problème mon patron refuse de me payer des indemnités de repas qu'il m'avait promis si je ramenais ma nourriture à moi (donc que j'achète) car étant musulmane je ne mange pas de porc et ses spécialités, j'ai même eu le droit à une réflexion de ma patronne "ses pas ma faute si tu ne manges pas de porc", car j'ai le droit de manger pour 3.31€ des pâtes même pas avec de la sauce ou très rare si les cuisiniers ont le temps des pâtes nature simple parfois sans beurre dégelasse, de l'eau et du pain alors qu'un repas est composé logiquement d'une boisson d'une entrée d'un plat viande ou poisson féculant légume et un dessert ici non un plat de pâte et une journée derrière de 13h voir plus parfois sans pose dans la journée, et je me suis plainte auprès du patron qui m'a dit si les repas ne te conviennent pas, apporte tes repas (placer dans le réfrigérateur au chaud car interdiction de toucher les frigos pour y mettre mes repas), et nous te les recompilerons en indemnités de repas vu que je sors des sous de ma poche ^pour payer mes repas à la fin du CDD j'ai remarqué qu'il ne m'a ni enlevé ni mis mes indemnités de repas et quand je lui ai fait la réflexion il m'a dit en effet ses un oubli du comptable mes ne t'inquiète pas tu as 6 mois pour te retourner et depuis août à nos jours il commence à me dire je ne suis pas obligé de te payer, pas de preuve, et dans les lois je ne suis pas obligé en gros il a gagné des sous sur moi et moi et perdu beaucoup et aujourd'hui je suis encore entraîné de les contacter quels sont mes droits??? ou que devrais-je faire??? il me doit quand même 72.82€ et je suis au chômage avec un mari étudiant donc un revenu pour 2 ses la misère et se sont mes sous qu'il me doit et je veux tout faire pour les récupérer si vous pouvez m'aider merci.

Par **Marion2**, le **24/11/2010 à 22:02**

S'il n'y a aucun écrit, vous ne pouvez rien faire.

Par **stitou84**, le **24/11/2010** à **22:25**

bonjour, rnrnalors si je ne peux rien faire contre eux je peux denoncer aupres de qui? qu'il y a du travail au black? que des produits avec lesquel nous travaillons sont souvent perimé? qu'il ny a pas de date de consigne vis a vis des aliments que des produits reste plus de 1semaine ouvert alors que ses interdit etc.. faut bien que je me venge egalemt d'une autre façons? non??